

# MAIRIE DE REGADES

Tel/fax : 05.61.95.38.08 Mail : [regades@orange.fr](mailto:regades@orange.fr) Site : <http://ville-de-regades.e-monsite.com/>

## BULLETIN MUNICIPAL DU 23 MARS 2018



Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous, les dernières informations municipales.

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Enquête publique prévue au cours du deuxième trimestre 2018

Concernant notre commune, mise en place par les services de l'Etat, l'enquête publique « PPRs » (plan prévention risques sécheresse) est destinée à étudier et à déterminer les risques de mouvements différentiels de terrain liés aux phénomènes de retrait, gonflement des sols argileux dû à la sécheresse.

Les projets « PPR » sont soumis à une enquête publique dans les formes prévues par le code de l'environnement.

Pour REGADES le « PPRs » est prévu au cours du deuxième trimestre 2018.

*Le « PPR » est un dossier réglementaire de prévention qui fait connaître les zones à risques et définit les mesures pour réduire les risques courus. Le PPR appartient donc aux mesures de sécurité mises en place face aux risques majeurs. Il prévoit l'information préventive des citoyens, la protection par les collectivités et l'État des lieux habités, les plans de secours et d'évacuation. Il régit l'occupation des sols, tient compte de différents risques dans l'aménagement, la construction et la gestion des territoires.*

Vous pouvez consulter en version papier les documents des projets PPR sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Plans-de-Prevention-des-Risques-Naturels-Majeurs-PPRN/PPR-Secheresse>

Pour information, REGADES se trouve dans une zone moyennement exposée. Pour des compléments d'informations, nous vous invitons à passer à la mairie.



### **collecte des ordures ménagères pour notre commune.**

Le ramassage des ordures ménagères prévu le mardi 03 avril sera effectué le mardi 03 avril après-midi, à partir de 12h.

*Nous vous souhaitons une bonne journée.*

*Bien cordialement.*

*L'équipe municipale*